

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Téléphone **Léon BUERNE** Chèques Post. 318
23.78 ASSUREUR
12, Avenue Félix-Faure — NANTES

INCENDIE - Ancienne Mutuelle du Calvados
dernier dividende 10 0/0
VIE - La **MUTUELLE-VIE**
dernier dividende 8 0/0
ACCIDENTS - Les Anciennes Mutuelles Accidents
Loi 1898 - Individuelles - Automobiles
Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



— TRAVAUX —
DE COMPTABILITÉ.

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

ÉCOLE PIGIER

NANTES - rue Crébillon, 6 et 8
— Téléphone 2.14 —

ENSEIGNEMENT RAPIDE & INDIVIDUEL - COMMERCE, COMPTABILITÉ
STENO-DACTYLO, LANGUES, etc. - COURS DE COUPE & DE COUTURE

HOMMES, JEUNES GENS - **DAMES, JEUNES FILLES**
Inscriptions à toutes époques de l'année
Entrées et Salles spéciales
PROFESSEURS DAMES

AVIS

Pour le Carême 1924, le service d'achats tiendra à la disposition de ses fidèles clients : légumes secs, pâtes, conserves, légumes frais, etc..., le tout à des prix intéressants et réduits.

COOPERATION

CARTES D'ESCOMPTE

Nous tenons à la disposition des syndiqués à jour de leurs cotisations les cartes donnant la liste complète des maisons donnant l'escompte.

S'adresser aux différentes permanences, 6, rue de Bel-Air, 18, rue Talensac, ou aux présidents et trésoriers des différents syndicats.

1^{er} Congrès de l'Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

COMPRENANT LES DÉPARTEMENTS DE

LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VIENNE, VENDÉE ET DEUX-SEVRES

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE S. G. MGR LE FER DE LA MOTTE
Evêque de Nantes

Le 1^{er} Congrès de l'Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest tiendra ses assises les samedi 15 et dimanche 16 mars 1924, à Saint-Nazaire et à Nantes.

PROGRAMME

Samedi 15 mars, à Saint-Nazaire

17 h. 30 : Réunion réservée aux hommes.

20 heures : Séance plénière ; conférence par Zirnel, président de la C. F. T. C.

Dimanche 16 Mars, à Nantes

7 heures : Messe à la Cathédrale, dite par M. le chanoine Ménard, directeur des Œuvres diocésaines ; l'allocution sera faite par S. G. Mgr Le Fer de la Motte, évêque de Nantes.

9 heures : Salle des Syndicats, rue de Bel-Air, première séance d'études.

Midi : Salons Bernard, rue du Bocage, banquet par souscription.

14 heures : 6, rue de Bel-Air, deuxième séance d'études.

16 h. 30 : Salle Saint-Stanislas, séance de clôture ; conférence par M. ZIRNEL, président de la C. F. T. C., à laquelle assistera S. G. Monseigneur l'Evêque. A la suite de la conférence, Matinée-Concert.

Nous insistons tout particulièrement près de tous les syndiqués sans exception pour qu'ils assistent aux différentes réunions qui leur sont consacrées. De plus nous leur demandons, ainsi qu'aux abonnés du *Messenger*, de venir nombreux, très nombreux, à la messe à la Cathédrale ainsi qu'à la séance de clôture, salle Saint-Stanislas, où Zirnel fera l'une des conférences les plus intéressantes qu'il ait données et tout à fait appropriée aux temps que nous vivons.

Si partout où il passe il obtient un succès sans précédent, il faut que que Nantes ne cède en rien dans les applaudissements qui lui seront prodigués.

Et puis n'est-il pas juste d'entourer Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Nantes qui a accepté la présidence d'honneur de ce 1^{er} Congrès, nous prouvant ainsi tout l'intérêt qu'il porte à nos Syndicats chrétiens.

Donc propagande de la part de tous.

LE CONSEIL DE L'U. R. T. C. O.

NOTA. — Tous les syndiqués qui voudront prendre part au banquet sont priés de se faire inscrire au siège des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, avant le 15 mars. Le prix par personne est de 12 francs, service compris.

Pour la séance de clôture à Saint-Stanislas, on pourra s'assurer ses places moyennant un droit de location de 0 fr. 50 par place en s'adressant à la permanence, 6, rue de Bel-Air, à partir du lundi 10 mars.

Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air

CONVOICATIONS

Pour le mois de mars la réunion du bureau de l'Union régionale n'aura pas lieu, mais sera remplacée par la réunion générale du Conseil de l'Union Nantaise qui aura lieu le premier mercredi 5 mars, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

ORDRE DU JOUR :

Dernières dispositions à prendre en vue du Congrès de l'U. R. des 15 et 16 mars. Questions diverses.

Commission de rédaction du journal. — La réunion aura lieu ce mois le troisième mercredi 19 mars à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Au vu la date éloignée à laquelle aura lieu cette réunion, chaque secrétaire de syndicat devra y remettre les copies pour le numéro d'avril, lequel donnera le compte rendu du Congrès.

SECOURS MUTUELS

La réunion du bureau aura lieu le premier mardi 4 mars, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

AVIS IMPORTANT

Le paiement des cotisations a toujours lieu les premier et deuxième dimanches du mois, de 9 heures 1/2 à 10 heures 1/2.

Nous rappelons à tous les membres de la Société et d'une façon générale à tous les syndiqués que nous recevons les versements des Retraites Ouvrières aux mêmes jours et aux mêmes heures.

Un membre du bureau sera à la disposition des cotisants et leur fournira tous les renseignements nécessaires.

PERMANENCE

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 18 h. 30 à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché
Siège social, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence par le secrétaire tous les jours, de 16 à 19 heures.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, Rue Cadet, Paris (9^e)

La C. F. T. C.

et les prochaines élections

COMITE NATIONAL DU 14 OCTOBRE 1923

En vue des élections législatives de 1924, le Comité National croit devoir donner aux dirigeants et aux membres des organisations adhérentes à la C. F. T. C. les directives suivantes :

Le Comité National reconnaît l'importance et l'intérêt des questions politiques et de l'action parlementaire ; il rappelle cependant que le but exclusif de la C. F. T. C. est de poursuivre l'organisation et l'action professionnelles sur la base des principes chrétiens.

Il constate de plus que pratiquement, la

COMPAGNIE NANTAISE

DE

NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES

Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trentemoult
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les plus Importants et le MEILLEUR MARCHÉ de tous les Magasins

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Georges GANUCHAUD & Fils

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

réalisation de ce but peut et doit absorber, dans l'état actuel des choses, l'activité de ceux qui désirent y collaborer à titre de dirigeants.

Il estime, d'ailleurs, qu'il serait dangereux pour la C. F. T. C. de se trouver mêlée à la lutte électorale et à l'action politique soit directement soit en la personne de ses militants en tant que tels.

Si les ambitions politiques sont parfaitement légitimes, il est cependant indispensable que la C. F. T. C. n'apparaît à personne comme un moyen de les satisfaire.

Si l'influence de la C. F. T. C. doit s'exercer dans les milieux politiques, en vue de défendre les intérêts de l'organisation professionnelle et de favoriser l'élaboration et le vote des mesures législatives concernant le travail, il ne semble pas absolument nécessaire — dans l'état actuel de la constitution — que cette influence s'exerce par le moyen de parlementaires spécialement choisis parmi les militants de la C. F. T. C. La dispersion et l'inconstance actuelle des groupes et des partis rend au contraire désirable que la C. F. T. C. conserve son indépendance entière vis-à-vis d'eux, afin de pouvoir exercer son influence auprès de tous.

Si les dirigeants et militants des organisations adhérentes à la C. F. T. C. ont le droit évident d'avoir personnellement les préférences politiques qui leur conviennent, il semble nécessaire, à cause de ce droit même, qu'ils n'acceptent aucun mandat politique, afin d'éviter de susciter dans le sein de la C. F. T. C., à l'occasion de l'exercice de leur mandat politique, des discussions et des contestations qui ne pourraient que diminuer leur autorité et porter atteinte au bon ordre général.

Le Comité National croit devoir répéter d'ailleurs que les besoins actuels de la C. F. T. C. et de ses organisations affiliées réclament de ses dirigeants : Membres du Bureau confédéral, membres des Bureaux de Fédérations ou d'Unions, présidents et conseillers de Syndicats, ou groupes assimilés, et plus encore secrétaires permanents, une activité et un dévouement exclusifs de toutes fonctions d'ordre politique.

En conséquence le Comité National décide :

Les dirigeants ci-dessus désignés ne devront, pour les élections législatives de 1924, accepter aucune candidature à moins qu'ils n'appartiennent à la Chambre sortante.

Dans le cas où ils croiraient devoir passer outre à cette décision, ils devront, au moment où ils feront acte de candidat, donner leur démission de la fonction ou de l'emploi qu'ils occupent dans la C. F. T. C.

Il leur est évidemment interdit de se prévaloir, au cours de leur campagne électorale, des fonctions qu'ils ne sauraient, en aucun cas, être considérés au Parlement comme ses représentants.

Ces principes posés, le Comité National fait observer qu'ils ne sauraient en rien empêcher ni détourner les membres, militants ou dirigeants, des organisations affiliées à la C. F. T. C., de remplir, au moment de la campagne électorale, les devoirs qui leur incombent, en tant que citoyens, à la condition essentielle de ne pas engager la responsabilité de la C. F. T. C.

Il leur rappelle qu'il serait désirable de faire accepter le programme ci-dessous aux candidats respectueux de leurs principes chrétiens :

Institution des Assurances sociales si, comme il y a lieu de le craindre, le vote n'en est pas acquis avant la fin de la présente législature ;

Maintien et application progressive de la loi de huit heures ;

Application effective du repos hebdomadaire dominical et collectif ;

* Institution de la conciliation et de l'arbitrage obligatoires ;

Extension de l'enseignement professionnel gratuit à tous les degrés. Reconnaissance et encouragement de l'enseignement professionnel organisé par les Syndicats ;

Organisation de la représentation professionnelle ;

Organisation de l'apprentissage ;

Révision de notre régime de fiscalité dans un sens favorable à la famille et au travail ;

Politique du logis ouvrier familial, assurant à la main-d'œuvre une habitation saine et suffisante, par la collaboration de l'Etat, des municipalités et des organisations économiques et sociales ;

Politique d'hygiène assurant la salubrité des habitations et des agglomérations, la protection de la maternité et de l'enfance, les soins rationnels des maladies contagieuses ;

Extension progressive du régime des allocations familiales et de la participation aux bénéfices ;

Ce programme pourra d'ailleurs être augmenté et précisé à la veille de la campagne électorale.

Il a été entendu que les directives ci-dessus ne s'appliqueraient pas aux organisations d'Alsace et de Lorraine.

Assurances Sociales

Nous lisons dans « L'Ame Française » l'article suivant, de Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. :

En ouvrant, il y a quelques semaines, la 27^e session du Conseil Supérieur du Travail, M. Albert Peyronnet, sénateur, ministre du Travail, annonçait que le Gouvernement allait demander à la Chambre de reprendre, sans tarder, la discussion du projet de loi sur les assurances sociales ; le cabinet attachait, en effet, le plus grand intérêt à ce que la législature ne se terminât point sans qu'un vote d'ensemble fût acquis sur ce texte, en voie d'élaboration depuis cinq ans. Le ministre ajoutait :

« Il importe, je le répète, de rendre effective cette loi de paix sociale et de justice humaine, créatrice de force, d'énergie et de richesse pour le pays, et qui doit assurer la sécurité du travail et le salut de la race ».

La parole du Gouvernement était ainsi, une fois de plus, très nettement engagée en faveur d'une réforme déjà trop long temps différée... Cependant, un peu moins de deux mois après cette déclaration, le « Temps », journal officieux, prenant prétexte (10 janvier) de la crise des changes, qui commençait à se dessiner, écrivait : « Le Gouvernement a aujourd'hui un moyen de prouver la fermeté de ses intentions : qu'il demande aux Chambres de remettre à plus tard la discussion du projet de loi relatif aux assurances sociales. »

On connaît la suite. Le 14 janvier, la baisse du franc s'accroît brusquement. Fini des propos optimistes tenus jusque-là, et naguère encore (25 décembre), au Sénat, par le Ministre des Finances ! Soudain il n'y a plus ni prospérité économique, ni amélioration de la balance commerciale, ni équilibre budgétaire : on envisage des mesures de « salut public ». Le « Temps » (17 janvier) en préconise trois : le retrait des assurances sociales, — la suppression des monopoles, — l'« assouplissement » de la journée de huit heures.

Le Gouvernement annonce, en effet, l'« ajournement de tout projet entraînant des charges nouvelles ». Avec un touchant accord, les grandes organisations patronales ne dissimulant pas leur joie, mènent la danse du scalp autour des réformes compromises.

Est-il vrai, pourtant, que la discussion des assurances sociales, par exemple, soit de nature à influencer, si légèrement que ce

soit, sur notre situation financière ?... Au cours de la séance du 17 janvier, à la Chambre, deux orateurs ont fait justice de cette amère plaisanterie.

Ce fut d'abord M. Herriot, qui mentionna la protestation envoyée à tous les députés, la veille, par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. Le maire de Lyon ramena à de justes proportions les aspects financiers du problème :

« Au début, 80 millions par an ; puis la dépense croît, elle s'élève jusqu'à 250 millions pour tomber ensuite à 150 millions. Encore cette prévision est-elle exagérée, puisque la mise en vigueur de la loi entraîne le remaniement complet de tous les budgets d'assistance publique, et fait disparaître, soit du budget de l'Etat, soit des budgets des départements et des communes un certain nombre de dépenses, en même temps qu'un certain nombre d'injustices et d'archaïsmes ».

A son tour, M. Jourdan, ancien ministre du Travail, président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, souligna les délais d'application du futur régime :

« Comme je l'ai dit tout à l'heure, et comme M. Herriot l'a très bien rappelé, on ne peut espérer que cette loi soit définitivement votée avant trois ou quatre ans. Il est même stipulé dans un texte qu'elle n'entrera en application qu'un an après la publication des règlements d'administration publique prévus pour son application. »

En plusieurs circonstances, à cette tribune et même dans le pays, M. le Président du Conseil a affirmé qu'une des premières réformes que la Chambre devait accomplir, avant de se séparer, c'était le vote de cette réforme.

« J'avoue que je ne vois pas aujourd'hui les motifs qui nous empêcheraient de tenir les engagements pris. »

« Personne à l'étranger ne peut comprendre qu'en cette matière la France reste à l'arrière-garde des pays civilisés. »

En tout cas, la Commission qui s'est engagée à mettre la Chambre en mesure de discuter ce projet en temps utile, a tenu ses promesses. Sa responsabilité est donc entièrement dégagée, et en son nom, j'insiste auprès du Gouvernement pour qu'il ne fasse aucune opposition à la discussion d'une réforme impatiemment attendue qui ne comporte aucune charge immédiate pour le pays. »

Non, vraiment : le retrait du projet ne pourrait être qu'une satisfaction, bien vaine d'ailleurs, donnée aux injonctions de certains milieux patronaux dont l'égoïsme n'a rien oublié ni rien appris. L'ajournement de cette réforme attendue par tous les travailleurs, sans distinction de tendances, produirait un effet moral des plus fâcheux, il apparaîtrait comme la rançon d'improvisations financières qui dissimulent mal l'insuffisance des prévisions budgétaires et des méthodes fiscales.

Fédération Française
des
Syndicats d'Employés Catholiques
Siège Social : 5, rue Cadet — Paris (IX^e)

UNE MISE AU POINT

Par suite d'une omission à l'impression, plusieurs de nos camarades se sont demandés quelle catégorie d'employés concernaient les différentes revendications énumérées par la Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques.

Ce sont les desiderata présentés par les Employés de Banque de la région parisienne et dans les grandes Villes de provinces.

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

MODES

LAYETTES et TOILETTES de COMMUNION
DEUIL et FANTAISIES

M^{me} BRANCHU

40, Rue Saint-Clément - NANTES

RÉDUCTION 5% AUX SYNDIQUÉS

Syndicat des Employés

du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air

CONVOCAION

Le Congrès de l'Union Régionale devant avoir lieu les 15 et 16 mars, la réunion mensuelle du Conseil syndical qui tombait ce mois-ci le 14 mars n'aura pas lieu. Néanmoins, nous nous tenons à la disposition des membres du Conseil, tous les soirs, de 19 à 19 h. 30, qui désireraient avoir des renseignements sur le Congrès.

Le Président.

PERMANENCES

Jusqu'à nouvel avis, les permanences auront lieu les lundis et vendredis de chaque semaine, de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air, et seront assurées :

Recrutement : Par M. P. Foulon, secrétaire ;

Placement : Par M. Gustave Pressensé, président.

Cotisation et Coopération : Par M. Buerne, trésorier.

COTISATIONS

Nous engageons tous les syndiqués à jour de leurs cotisations pour 1923 et 1^{er} semestre 1924, à venir réclamer la carte d'escomptes. Pour ceux qui ne sont pas à jour, elle leur sera remise en faisant leurs versements.

FAMILLE SYNDICALE

DECES

Nous avons eu à enregistrer les deuils survenus à trois de nos camarades, ce sont :

Le 12 février, M. Antoine, membre du Conseil syndical, qui a eu la douleur de perdre son père, âgé de 80 ans, dont les obsèques ont eu lieu à Carquefou.

Le 19 février, M. V. Blanchet, vice-président, qui a perdu sa mère, âgée de 76 ans, décédée après quelques jours de maladie, dont les obsèques ont été célébrées à Saint-Clair.

M. Boequého vient de perdre sa tante, décédée subitement le 19 février, dont les obsèques ont eu lieu à Saint-Félix.

Que ces trois collègues, toujours si dévoués à la cause syndicale, ne craignant ni leur temps ni leur peine lorsqu'il s'agit de rendre service aux camarades, reçoivent l'assurance que tous nous prenons

10% aux Syndiqués
(sauf sur articles Tennis)

NANTES-SPORTS

10, rue de l'Écluse, 10

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5%, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

part à leur chagrin et leur adressons l'expression de nos plus sincères sentiments de condoléances.

CONFÉRENCE A SAINT-PAUL DE PONT-ROUSSEAU

Le vendredi soir 22 février, à 20 heures, malgré la rigueur de la température, bon nombre des habitués du Cercle, auxquels s'étaient jointes des dames, étaient venus pour entendre notre camarade Maurice Ricordel, qui faisait une conférence sur la question sociale et les Syndicats chrétiens.

M. Gustave Pressensé, présent à la conférence, y a annoncé le Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest du 16 mars.

Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

6, rue de Bel-Air

PLACEMENT

On demande un ouvrier ajusteur mécanicien connaissant automobile, situation stable pour chef-lieu canton, proximité de Nantes.

S'adresser au Syndicat de la métallurgie, 6, rue de Bel-Air, qui renseignera.

Réunion Générale du 10 Février

Le dimanche 10 février, à 10 h., se réunissaient rue de Bel-Air, 6, les membres du Syndicat de la Métallurgie et Parties similaires, sous la présidence de M. Evain. M. Pressensé nous parle des caisses de défenses professionnelles et nous donne les principales lignes de cette association, dans une réunion prochaine nous étudierons cette très intéressante question plus en détail. M. Pressensé nous parle du congrès régional qui se tiendra à Saint-Nazaire et à Nantes dans le courant de mars et qui promet d'être un gros succès pour les travailleurs chrétiens, il sera présidé par S. G. Monseigneur Le Fer de la Motte. M. Zirnel y assistera et nous parlera dans son chaud langage de la famille et des revendications des travailleurs.

M. Evain demande ensuite les commissaires pour notre fête de famille. Cette soirée qui aura lieu le 9 mars à 5 heures, ouverture des portes à 4 h. 1/2, sera des plus intéressantes. Nos artistes en ce moment travaillent avec acharnement et leur succès sera très grand. Nous espérons aussi que la salle sera comble pour venir les applaudir, aussi nous tenons à rappeler à nos amis que vu la gratuité de la séance, car l'entrée est gratuite, il serait sage de retenir ses places à l'avance, nous ne répondrons que des places numérotées.

A l'issue de la séance, il sera procédé au tirage d'une tombola très intéressante, on trouvera des billets à la permanence. La location sera ouverte à partir du lundi 3 mars, s'adresser à la permanence, 6, rue de Bel-Air. Que tous nos syndiqués y amènent leur famille et leurs amis.

N'oubliez pas le 9 mars, ouverture des portes 4 h. 1/2, 6, rue de Bel-Air.

Le Secrétaire.

COTISATIONS

Nous engageons vivement tous les syndiqués en retard de leurs cotisations 1923 à en faire le versement courant mars.

Passé le mois de mars, il sera procédé par la poste au recouvrement de celles qui n'auront pas été acquittées.

En acquittant les cotisations du premier semestre 1924, réclamer la carte donnant la liste des maisons accordant l'escompte.

DROGUERIE SAINT-CLÉMENT

Couleurs - Peintures préparées - Vernis
Verres à vitres

B. POISSONNEAU & A. SUATON
51, rue Saint-Clément - NANTES

BROSSERIES - PRODUITS D'ENTRETIEN

Remise 5 0/0 aux syndiqués (sauf sur essence, pétrole, cristaux)

Section des Dames

**Syndicat
des Dames employées
du Commerce et de l'Industrie**
18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

CONVOCA TION

Dimanche 9 mars, à 8 h. 1/2, 18, rue Talensac, Cercle d'Etudes. La Conférence aura pour sujet : L'apprentissage, l'éducation professionnelle, l'orientation professionnelle.

Elle sera faite par Mlle Croué. Nous sommes heureuses d'annoncer à nos syndiquées que le Cercle d'Etude sera présidé par M. Mathorel, conseiller municipal. Qu'elles y viennent donc très nombreuses.

VIE SYNDICALE

Il y a quelques jours seulement, dans une humble commune de notre département, on a conduit au grand repos le héros dont le nom est si présent à toutes les mémoires et à tous les cœurs, le lieutenant du Plessis de Grénédan.

Je voudrais dresser devant vous toutes, chères syndiquées, ce soldat magnifique, ce vrai chrétien, pour vous aider à la poursuite de cet idéal qui doit occuper chacun de nos jours. Vous savez que nous devons continuer toujours et sans jamais nous lasser cette œuvre de notre progrès, — progrès moral, professionnel. C'est là un beau but, digne de notre esprit et de notre cœur.

De Jean du Plessis, il est dit : « Il était guidé par une flamme intérieure, tranquille et claire. Au cours de tempêtes si angoissantes, on ne l'a jamais vu que calme et souriant, inspirant à tous sa sereine énergie. »

Bel éloge, dont je vous demande de vous souvenir et de vous inspirer. Chacune de nos vies doit être conduite, dirigée. Dans chacune d'elles s'élèveront parfois des orages, des vents déchainés ; difficultés, déceptions, mauvais conseils, pénibles exemples. N'étouffons pas en nous « la flamme intérieure, tranquille et claire », dominons les éléments mauvais ou dangereux, gardons « une sereine énergie ». Ce ne sera pas toujours chose aisée, ce sera toujours chose possible. Pour nous y aider, aux moments difficiles, évoquons Jean du Plessis. Souvenons-nous de la grande leçon que nous lui devons : leçon d'énergie, du don complet de soi pour « bien servir ».

La Secrétaire : M. S.

Réunion du Bureau du 10 Février

La réunion a lieu sous la présidence de Mlle Elisabeth Goupille.

Présentes. — Section Commerce : Mlles Nicol, Cizeau, J. Martin, Marynia, Croué, Péneau, Gohier ; Section Bureaux : Mlles Drouart, Bouhier, Gotreau, Poupard ; Déléguée Saint-Pierre : Mlle Chiron.

Absentes : Mlles Guillon, Briand, Huon. Lecture du procès-verbal de la précédente séance, adopté.

Recrutement : 21 nouvelles adhésions.

Cotisations : Un certain nombre de syndiquées ont acquitté leur cotisation pour 1924. Cette obligation va être rappelée à toutes celles qui l'ont oubliée.

Journal : Comme l'an passé, un appel sera fait aux syndiquées qui voudraient bien acquitter elles-mêmes leur abonnement de 1 fr. 50.

Cercle d'Etudes : Le prochain Cercle d'Etudes aura lieu le dimanche 9 mars. L'étude sera faite par Mlle Croué. Sujet : l'apprentissage, l'orientation professionnelle, l'éducation professionnelle.

Intérêts professionnels : Mlle Goupille fait part de la lettre qu'elle a reçue de l'Inspectrice du travail relative à l'application de la loi sur le repos hebdomadaire (voir article).

Pupilles de la Nation : Le Syndicat prendra part au vote. Le nombre de ses membres lui donne droit à 4 déléguées qui sont désignées : Mlles Drouart, Croué, Gotreau, Nicol.

Congrès Syndical de Nantes : Aura lieu les 15 et 16 mars. Dimanche 16, à la séance de l'après-midi, M. Zirnheld, président de la C. F. T. C. prendra la parole. La séance est levée.

COMPTE-RENDU

du Cercle d'Etude du 10 Février

L'étude de ce dimanche poursuivait le plan tracé pour cette année. Nous restions dans le domaine familial et il était question de « l'éducation ». Or, ce sujet fut traité par Mlle Richard, et de vous dire qui fut la conférencière vous est l'assurance que ce fut parfait. Quel exposé documenté, précis, que de petites scènes réelles, prises sur le vif, et spirituellement dites...

De cette étude remarquable, nous donnons ci-dessous un bref résumé, trop court, certes, mais la place nous est mesurée.

Seulement celles qui désireraient lire l'étude en entier la trouveront à la Permanence, 18, rue Talensac.

DE L'EDUCATION

EXTRAITS

Qu'est-ce que l'éducation ? En quoi consiste-t-elle ?

« Cultiver, exercer, développer, fortifier et polir toutes les facultés physiques, intellectuelles, morales et religieuses qui constituent dans l'enfant la nature et la dignité humaines ; donner à ces facultés leur parfaite intégrité ; par là former l'homme et le préparer à servir sa patrie dans les diverses fonctions sociales qu'il sera appelé un jour à remplir ; et ainsi, dans une pensée plus haute, préparer la vie éternelle : telle est l'œuvre de l'éducation ».

L'éducation maternelle commence dès la naissance de l'enfant. Il n'a, en effet, que quelques jours, tout au plus quelques semaines, et déjà fait sentir ses premiers caprices. Si vous le contrariez il se met en colère. Bientôt même, il sera peut-être jaloux.

Oh ! qu'il est donc important le choix de la nourrice ou de la domestique à qui nous confierons notre petit enfant. Dans l'antiquité, ce choix préoccupait déjà les païens puisque Plutarque, dans un Traité sur l'Education, recommande expressément aux parents d'employer tous leurs soins à bien choisir les nourrices de leurs enfants. Il les veut non seulement robustes et saines, mais aussi de mœurs pures. Il y va de la santé physique et de la santé morale de leurs nourrissons. Il exige les mêmes qualités des domestiques placés au service des enfants.

Platon recommandait qu'on n'entretint pas ces derniers de contes ridicules « qui remplissent leur esprit d'idées fausses et absurdes » ou qui sont susceptibles de les effrayer. Toutes les facultés : mémoire, imagination, jugement, à cet âge si tendre sont tellement délicates qu'il faut apporter la plus grande attention à ne les blesser en rien.

Quelle entreprise délicate que la formation morale des enfants, et comme il est difficile de la mener à bien, sans faute et sans erreur.

« Sous prétexte qu'ils n'ont pas l'âge de comprendre, on parle de tout, sans précaution, en présence des bambins ; on se permet les plus étranges propos, on pour-

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 23.90 ←

Lumière - Forcé - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

RELIURE-DORURE-ENCADREMENTS

Fournitures de Bureaux - Registres

H. Périgois

84, Rue Saint-Clément - NANTES

5 % AUX SYNDIQUÉS

suit les conversations les plus lestes, on n'observe aucun ménagement pour leur pudeur délicate. »

Ou bien encore, on use de mille tromperies vis-à-vis d'eux, parce que leur bonne foi native croit aisément ce qu'on leur dit.

Un autre procédé d'éducation domestique consiste à agacer l'enfant pour lui « former le caractère ».

Certaines mères, humiliées d'une légère infériorité physique ou intellectuelle de leur enfant la lui font cruellement sentir ; d'autres, fières de leurs marmots, excitent à plaisir leur vanité...

Mais l'enfant n'est pas seulement un cœur et une âme ; il a aussi une intelligence et un corps ; c'est pourquoi le devoir des parents est de lui donner une éducation tout à la fois religieuse, morale, physique et intellectuelle.

Les parents qui croiraient avoir terminé leur rôle d'éducateurs à l'entrée de leurs enfants à l'école se tromperaient étrangement. L'instituteur ne se substitue pas à eux ; ce n'est pas un remplaçant ; c'est un associé. Quelles sont donc les qualités qu'il faut exiger de lui ? En dehors de la science qui est indispensable, je nomme : la vertu, l'intelligence, la fermeté, le dévouement.

Action professionnelle

Le dimanche 10 février, à 9 h. 1/2, a eu lieu, au siège social de notre syndicat, une réunion des employées de la chaussure. Un certain nombre de syndiquées sont venues exposer leurs remarques et leurs désirs.

La première question étudiée a été celle du repos hebdomadaire dans cette branche du commerce et l'application de la loi de 8 heures.

L'ordre du jour suivant a été voté : Le repos hebdomadaire le dimanche et l'application de la loi de 8 heures dans les magasins de la chaussure.

Deux déléguées ont été désignées pour représenter le syndicat employé de la chaussure à la réunion paritaire qui doit avoir lieu dans quelques jours.

Section Saint-Pierre

Réunion du 17 Décembre 1923

Le 17 décembre, notre section se réunissait à nouveau pour entendre Mlle M. Skoc-

Bulletin d'Abonnement

au "MESSAGER SYNDICAL"

Je soussigné,

demeurant à _____, rue _____, n° _____

déclare souscrire un abonnement de soutien d'un an au

"Messenger Syndical", au prix de _____

(minimum 6 francs), que je m'engage à payer à présentation

de la quittance.

A _____, le _____ 1923.

Signature :

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

zinska qui avait bien voulu venir nous parler du Secours Mutuel.

Mlle Skoczinska, après avoir fait entrevoir les difficultés surmontées pour mettre sur pied ce complément à l'œuvre sociale qu'est le Syndicat Catholique, nous expose le double but auquel il tend : prévoyance et solidarité ; c'est-à-dire, s'assurer à soi-même un secours dans le besoin, et en même temps, aider les autres dans les moments difficiles.

Mlle Skoczinska, grâce à l'exposé qu'elle a bien voulu nous en faire et à toutes les explications données, a certainement convaincu tout son auditoire de l'utilité de faire partie de la Société de Secours Mutuels, et les hésitants auront pris la décision leur permettant de participer à tous les profits qui leur sont ainsi offerts moyennant une cotisation annuelle accessible à toutes les bourses. Mlle Skoczinska termine en nous laissant espérer pour l'avenir des avantages plus étendus encore, à la réalisation desquels s'emploie, avec un zèle toujours grandissant, le bureau chargé de cette intéressante question.

Tous nos vifs remerciements à notre conférencière, avec nos vœux pour la pleine réussite de tous ses projets qui ne seront qu'un accroissement du bien déjà fait.

Journal

Mesdames, Mesdemoiselles, aimez-vous votre journal syndical, *Le Messager* ? Attendez-vous chaque mois, et quand il est arrivé, le lisez-vous avec intérêt, avec plaisir ?

Si vous répondez non, je vous en prie, écrivez sur un papier ce qui ne vous plaît pas, ce que vous préféreriez, et adressez cette lettre à la Permanence. Tout ce qui pourra être modifié le sera, je vous l'assure.

Mais, si vous répondez oui, si ce *Messager* fidèle vous est devenu un ami véritable ; alors, gardez-lui votre sympathie. Lui aussi, demeurera fidèle, soyez-en certaines.

Et cependant, il peut vous dire que, par ce temps de vie chère, il a bien de la peine à arriver ; qu'un peu d'aide lui ferait grand bien. Cette aide, si vous le voulez bien, se traduira pour chacune par 1 fr. 50 et cela lui suffira....

A la Permanence, que vous connaissez toutes, vous trouverez l'aimable Mlle Gizeau qui sera heureuse de recevoir ce que vous voudrez bien lui remettre pour le *Messager*.

Merci d'avance.

Cotisations

Mesdames, Mesdemoiselles, lisez toutes cet article, et quand vous l'aurez lu.....

Quand vous l'aurez lu, vous vous direz : On me rappelle ma cotisation annuelle syndicale. Qu'est-elle ? 9 francs. C'est gros et c'est petit. C'est gros, parce que, dans mon humble budget de travailleuse, 9 francs paraissent. Je les sentirai de moins dans les achats que je projette : une robe, ou un chapeau, ou une paire de chaussures. Ou bien encore, ils vont représenter pour moi le sacrifice de quelques plaisirs ; d'une promenade, d'une représentation ; et quand on travaille, quelques distractions font tant de bien. Oui, évidemment, c'est un peu gros. Mais que c'est petit, bien petit, quand je songe à ce que mes modestes 9 francs, joints à ceux de mes compagnes, accompliront. Le service de placement pourra être assailli chaque jour de demandes, n'importe, toutes les démarches nécessaires seront faites, tout le courrier utile échangé. Les Cours professionnels si précieux se développeront. Le Journal, courant de vie parmi nous, nous apportera chaque mois renseignements et communications. La Bibliothèque, grande amie, ne nous manquera pas, que dis-je, elle nous gâte toujours plus.

Et les Fêtes, et la Promenade, et les bonnes maisons de vacances. Quoi, tout cela, parce que je verse, parce que nous versons toutes 9 francs ?...

J'ai lu l'article. Immédiatement je pars verser ma cotisation.

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES
TÉLÉPHONE : 5.07 - 18 66 - 21.60

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT
BUREAUX :
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON
Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

COMMISSION DES FÊTES

FÊTE PATRONALE SYNDICALE
SAINTE GENEVIEVE

Pour la première fois, notre Syndicat féminin a fêté avec l'éclat sa glorieuse patronne sainte Geneviève. La journée du dimanche 20 janvier lui fut toute consacrée.

La Section Saint-Pierre avait demandé d'être à l'honneur et à la peine pour l'organisation de ce jour de fête. A 7 h. 1/2, nous nous trouvions donc nombreuses et recueillies dans la jolie chapelle des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue Saint-Jean.

M. le chanoine Ménard loua sainte Geneviève qui, à une époque où la question sociale n'était pas agitée, eut cependant la belle tâche de protéger les habitants de la cité et les sauva. Il évoqua devant nous l'image de la grande sainte veillant sur la ville endormie, et exprima la confiance que notre Syndicat recevrait d'elle, même heureuse et salutaire protection.

A 2 h. 1/2, nous voilà de nouveau réunies, cette fois dans la grande salle de Nazareth. A son tour, Mlle Guillon, membre du bureau, célèbre sainte Geneviève. Puis, nous avons l'audition d'une charmante séance donnée par les membres de la section Saint-Pierre. Nos jeunes amies syndiquées furent parfaites, tour à tour émouvantes jusqu'aux larmes ou irrésistibles à déchaîner les rires.

Nous les félicitons de tout notre cœur, mais adressons à celles qui les ont formées nos vifs et sincères remerciements.

KERMESSE 1924

Voilà la première annonce officielle, car il y a déjà pas mal de temps que les premiers mots ont été dits et que notre ingénieuse présidente de la Commission des fêtes a commencé d'agir.

Donc, cette année, ce sera le 6 juillet. Toujours au Grand-Loquidy... Quant au caractère donné à la kermesse, ce sera un bijou, une petite merveille. Nous allons reconstituer « Une Foire au XVIII^e siècle ». Pour aujourd'hui, c'est tout ce que vous en saurez, mais rêvez déjà aux robes à paniers, aux boucles qui dépassent sous le petit bonnet. Pensez surtout qu'il faut que chacune de nos syndiquées apporte son concours de la manière qu'elle voudra, mais qu'il faut qu'elle l'apporte.

PROMENADE SYNDICALE 1924

De cela aussi vous n'aurez rien de précis pour cette fois, mais la bonne nouvelle que l'on s'en occupe et que ce sera sans doute encore mieux que les autres fois.

Lisez bien le prochain *Messager*, car là vous trouverez tous les renseignements pour la promenade.

FAMILLE SYNDICALE

Le mardi 12 février a été béni, en l'église Saint-Similien le mariage de Mlle Berthe Juvin et de M. Paul Texier.

Nous offrons à notre chère compagne nos meilleurs vœux de bonheur.

Syndicat de l'Aiguille

Réunion Générale du 10 Février

Malgré le mauvais temps, nous ne pouvons que féliciter nos aimables syndiquées d'être venues aussi nombreuses à la réunion.

Des éloges très chaleureux et bien mérités furent adressés à nos très dévouées présidente et trésorière du Secours mutuel de la section Sainte-Anne, qui au milieu de leurs occupations journalières se dévouent tous les jours à notre grand atelier de chômage, afin d'en assurer la bonne organisation ainsi que la prospérité.

H. LANGLOIS
Fabricant - Bijoutier - Joaillier
19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

LIBRAIRIE-PAPETERIE
Impressions en tous Genres

M. GOUTHIERRE
Place Saint-Clair - NANTES

Remise 5% aux Syndiqués - Polycopte M.R.G. - Circulaires

Songons aux sacrifices que notre Syndicat s'impose actuellement pour subvenir à cette nouvelle œuvre, au dévouement inlassable des personnes organisatrices, et nous aurons un parfait exemple de l'amour du prochain, qu'il faut aimer plus que soi-même.

M^{re} Crimail, avec son éloquence accoutumée, nous fit voir, dans une conférence trop vite achevée, quelle était le rôle social de la femme.

« D'abord jeune fille, pieuse, économe, évitant les spectacles immodestes, les danses et les lectures frivoles qui ne laissent au cœur que dégoût et écœurément.

» Ensuite dans son ménage, où l'harmonie d'une maison soignée et de bon goût saurait retenir le mari à son foyer, lui éviterait la fréquentation des cafés, qui est à présent une véritable plaie sociale.

» Enfin M^{re} Crimail fit ressortir les droits politiques et moraux de la femme, où dans bien des cas elle eut à souffrir de certain vote, où elle n'eut pas le droit d'intervenir.

M^{re} Crimail reçut de vifs applaudissements, il fut très remercié de ses bons conseils, ainsi que de son zèle d'apôtre, dont la parole se porte à toutes les bonnes œuvres, patronages et syndicats catholiques.

Nous nous sommes séparées, le cœur tout heureux et plein d'enthousiasme, fière de pouvoir porter autour de nous la bonne parole et l'exemple, que nous venions d'écouter avec tant d'intérêt.

La Secrétaire.

SAINT-NAZAIRE

SYNDICAT DES DAMES EMPLOYEES
ET OUVRIERES
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
25, place Marceau

Dimanche 13 janvier a eu lieu notre première réunion mensuelle de 1924.

M. Pressensé, qui nous a fait l'honneur de la présider, nous a rappelé le but de nos Syndicats : « Amélioration du sort du travailleur et aide mutuelle ».

En quelques mots, il nous a fait voir à quels beaux résultats Nantes était arrivé dans le courant de 1923. Grâce à la bonne volonté de chacun et au dévouement des membres du bureau, toutes les œuvres syndicales y ont une vie intense (Cercle d'études, Cours professionnels, Bureaux de placement, Achats en commun, Maisons de repos).

Pour nous encourager dans cette voie, M. Zirnel, président de la C. F. T. C. nous donnera bientôt l'avantage de l'entendre à Saint-Nazaire. Dès à présent, efforçons-nous de lui amener de nombreux auditeurs.

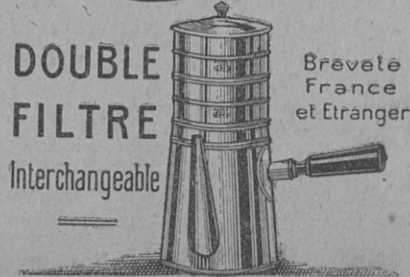
M. Pressensé nous demande de garder le souvenir de notre dévouée présidente, Mme Pallix, qui, obligée de quitter notre ville, nous a adressé sa démission. Elle a vraiment mis toute son âme et tout son dévouement pour faire connaître notre syndicat à Saint-Nazaire ; aussi nous lui garderons toutes nos sympathies.

« Vous avez, nous dit-il, sa digne remplaçante en la personne de Mlle Raboleau. Je n'ai nullement besoin de vous en faire l'éloge, l'ardeur avec laquelle elle a remplacé Mme Pallix depuis quelques mois montre assez quel dévouement et quel zèle elle mettra à remplir sa nouvelle tâche. »

Nous sommes reconnaissantes à M. Pressensé des bons conseils qu'il nous a donnés et nous ferons tous nos efforts pour les mettre en pratique. La Secrétaire.

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du

Cof's



DOUBLE
FILTRE
Interchangeable

Breveté
France
et Etranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE :
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

1^{re} SÉANCE DU CONGRÈS DE L'UNION REGIONALE

Nous rappelons à toutes les syndiquées que la séance d'ouverture du Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest aura lieu à Saint-Nazaire le samedi soir 15 mars, à 19 h. 45, sous la présidence de M. Gustave Pressensé, président de la dite Union.

La conférence sera faite par M. J. Zirnel, président de la C. F. T. C.

Nous comptons sur toutes les syndiquées pour assister à cette réunion et y amener leurs parents et amis.

JOURNÉES SOCIALES & SYNDICALES DE TOURS

Après des réunions d'études qui eurent lieu les 14 et 15 février, 2, rue des Ursulines, deux séances plénières suivirent le samedi 16 et dimanche 17, auxquelles assistaient trois délégués hommes et deux déléguées dames nantais.

Au cours de ces deux séances, dont la première était présidée par M. Jupin, du secrétariat social de Touraine, nous eûmes le plaisir d'entendre, le samedi 16, Mlle Butillard, de l'Ecole normale sociale de Paris, nous parler de « L'Âme féminine dans la vie syndicale », et M. Normand-d'Authon, président des Catholiques sociaux d'Angers, nous exposer « En face du libéralisme et du socialisme, solution chrétienne de la question sociale ».

Ces deux conférences ont été très écoutées et applaudies.

Le dimanche 17, après la messe dite dans la Basilique Saint-Martin, présidée par S. G. Mgr l'Archevêque de Tours, et au cours de laquelle M. le chanoine Danviray, directeur des œuvres diocésaines, nous parla éloquentement de la grande vertu de charité chrétienne, et un déjeuner parfaitement servi dans les salons de l'hôtel de la Croix-Blanche, eut lieu à 14 h. 30, 2, rue des Ursulines, la séance de clôture, sous la présidence de M. Oudin, président de la Fédération des Cheminots.

Après le rapport général des quatre journées des 14, 15, 16 et 17 février, donné par M. Dalliet, président du Cercle d'hommes, rapport parfaitement fait et très complet, M. Zirnel, président de la C. F. T. C., prit la parole et pendant plus d'une heure nous tint sous le charme de sa parole, à la fois élocuente, chaude et convaincue, à un tel point qu'à chaque moment il fut interrompu par des tonnerres d'applaudissements.

Après la séance, les journées sociales se sont terminées par un Salut solennel du Saint-Sacrement.

Tous ceux qui ont assisté à ces deux dernières journées en ont remporté le meilleur souvenir. Un Délégué.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ

Maison LEGLAS-MAURICE LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet